

lui, cherche à reconnaître si l'organisation actuelle ne pourrait pas être simplifiée, tout en répondant mieux aux nécessités des temps. C'est ainsi qu'il a opéré de sombres coupes dans les Brefs, et que d'autres réformes sont à l'étude. Parmi celles-ci, on parle d'une qui n'aurait pas une grande importance et cependant serait utile, c'est d'empêcher que plusieurs dicastères ecclésiastiques pussent cumulativement délivrer la même faveur. Par exemple : on a obtenu aux Rites la permission de l'oratoire privé ; si on veut amplifier les termes de l'indult, on peut s'adresser soit aux Rites, soit aux Evêques et Réguliers, soit au Concile. De même les dispenses relatives aux ordinations, dispenses d'âge, *extra tempora*, interstices, peuvent être demandés aux Brefs, aux Rites, au Concile et parfois aussi aux Evêques et Réguliers. Il paraît qu'un règlement statuera qu'une seule Congrégation sera désormais compétente pour chacune de ces faveurs. Il en résultera que ces ampliations seront accordées avec plus de discernement, et que le travail sera simplifié, chaque Congrégation restant exclusivement dans sa sphère sans pouvoir empiéter sur celle de sa voisine.

— On parle aussi, mais à mots couverts, et comme d'une chose plus possible que probable, d'une réforme du bréviaire romain qui serait un peu allégé mais surtout transformé. Le pape reviendrait à l'ancien concept du bréviaire qui faisait parcourir dans la semaine tout le psautier, empêchant ainsi la monotonie qui résulte de la récitation quotidienne des mêmes prières, et forçant le prêtre à s'identifier d'une façon plus complète avec ce magnifique livre des psaumes. Celui-ci est vraiment le guide du chrétien, il contient toutes les demandes qu'il peut adresser à Dieu, il pleure ses fautes, implore la miséricorde, appelle la justice contre ses ennemis et lui met dans la bouche la louange la plus parfaite du Dieu dont il chante en termes magnifiques la puissance, la grandeur et surtout l'Ineffable bonté. Mais je le répète, cette transformation, dont on commence déjà à parler, est dans l'ordre des choses possibles, je ne voudrais pas dire qu'elle soit probable. De graves intérêts matériels sont, en effet, attachés, à toute modification du bréviaire. Les nombreux éditeurs qui s'occupent de ces impressions ont de grosses dépenses engagées, ils ont fait souvent de grands sacrifices pour des éditions dans les débours desquels ils ne sont pas encore rentrés ; et le pape est trop juste pour ne pas examiner avec une attention toute spéciale ce côté matériel de la questions.